

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>	<b>N° 2018-1</b>

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 26 janvier 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la communication	<b>N° 2018-1</b>

---

**Association Centre information jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention de fonctionnement 2018 -  
Convention - Décision - Autorisation de signature**

---

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Crée en 1976, Le CIJA (Centre information jeunesse Aquitaine) est une association loi 1901 portant l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » attribué par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative le 19 Juillet 1976, affilié à l'Union nationale de l'information jeunesse (UNIJ).

Le CIJA assure une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine des informations relatives à leur quotidien. Il intervient vers les communes de Bordeaux Métropole : vie pratique, manifestations, logement, emploi, insertion professionnelle, santé, Europe...

Dans cet objectif, le CIJA accueille le public, met à disposition des informations et des services, crée des ateliers thématiques, élabore la documentation régionale, produit et diffuse divers outils d'information régionaux. Il anime également le réseau de 16 Bureaux d'information jeunesse (BIJ) et Points d'information jeunesse (PIJ, implantés sur 16 communes de Bordeaux Métropole.

Actuellement, le CIJA emploie 11.5 salariés permanents et fait également appel à 41 bénévoles.

Il est fréquenté par les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation d'échec, les porteurs de projets... : plus de 170 jeunes passent par jour dans les locaux de Bordeaux ; près de 600 000 visiteurs par an sur le site Internet du CIJA « [info.jeune.net](http://info.jeune.net) » utilisant, également, les réseaux sociaux du CIJA (Facebook).

Cette association est par ailleurs, le seul relais au sein de Bordeaux Métropole ayant reçu le label « Europe Direct » par la Commission Européenne, outil professionnel chargé d'informer sur les politiques communautaires.

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes (Carte Aquitaine Etudiant, services de petites annonces, guides, mise à disposition d'Internet...), le CIJA de Bordeaux est aujourd'hui un relais d'information incontournable des grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise notamment (déplacements, transports en commun, déchets, sécurités routières, pédagogie européenne...).

Les liens entre le projet associatif du CIJA et les politiques publiques de Bordeaux Métropole sont nombreux :

- **Economie** : Le CIJA informe sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, fait connaître les offres d'emplois, de stage en entreprises.... Labellisé par le Ministère, il a développé un Espace Initiative Jeunes destiné à aider les jeunes créateurs de micro-entreprises.
  
- **Emploi** : le CIJA aide les jeunes à trouver un emploi en mettant en œuvre différentes actions et/ou en les accompagnant dans leurs démarches (3800 offres d'emploi proposées aux jeunes et 500 offres de stages ou de contrats en alternance) – accueil et documentation, journées « jobs d'été », visites d'organismes pédagogiques, diffusion d'offres d'emploi sur le site Internet. Avec l'Espace initiatives jeunes, l'association intervient en soutien, en conseils et en orientant les jeunes porteurs de projets.
  
- **Logement** : le CIJA intervient dans le logement des jeunes, par l'édition d'un guide logement et par la mise à disposition d'offres de location. Il collabore également avec l'URAJH (union régionale Aquitaine pour l'habitat des jeunes) en étant partenaire de leur projet « Habitat Jeunes » dans le cadre des pactes territoriaux, ainsi qu'avec les bailleurs des communes de la Métropole (1300 offres de logements) ;
  
- **Citoyenneté** : le CIJA vise à favoriser l'autonomie du jeune et à l'accompagner dans sa démarche d'apprentissage de la citoyenneté – participation aux institutions, respect des réglementations locales....
  
- **Sport et Culture** : Le site numérique, sur sa page d'accueil, se fait le relais des grandes manifestations sportives et culturelles de la Métropole.

Les objectifs poursuivis en 2018 sont les suivants :

- Assurer la coordination du réseau des BIJ dans les 16 communes de « Bordeaux Métropole », disposant d'une structure « Information jeunesse ».
- Conforter la qualité des informations et des services destinés aux jeunes en valorisant la mission première des professionnels de l'information, la mise à disposition de la documentation, tout en travaillant en partenariat avec des organismes complémentaires afin d'éviter les redondances et de développer la pertinence des productions,
- Développer des ateliers permettant aux jeunes de dialoguer et d'obtenir les informations les plus pertinentes pour leur avenir dans le cadre de la recherche d'emploi.

- Diffuser documents et guides, actualiser les informations sur internet afin de permettre l'accès du plus grand nombre à l'information, première étape vers l'expression d'une citoyenneté active,
- Favoriser l'engagement social, l'initiative, la mobilité, l'intégration dans la cité « Espace initiatives jeunes », guide « Destination Europe » ... ,
- Renforcer la labellisation des BIJ et PIJ en qualité de structures relais « Eurodesk ».
- Permettre de décrypter l'environnement institutionnel, social et économique et faire connaître les actions publiques,
- Favoriser l'accès et la lisibilité de la documentation européenne pour tous, afin de rapprocher l'Europe du citoyen,
- Donner une visibilité aux institutions européennes et à l'impact que l'Europe produit favorablement dans la vie quotidienne,
- Administrer les outils numériques répondant aux codes culturels des jeunes : site Info-Jeune.-net », page Facebook.
- Création d'une plateforme de réponses aux questions avec l'organisation de « cafés de l'initiative ».

Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le montant de la subvention versée en 2017 était de 30 400 euros.

Dans le sillage de la création de la région « Nouvelle-Aquitaine », une nouvelle organisation sera définie dès avril 2018, devenant ainsi le Centre régional d'information jeunesse de la région « Nouvelle-Aquitaine ». En conséquence, le CIJA demande l'attribution en 2018 d'une subvention à hauteur de 32 000 €. L'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, est de 857 200 €, comme l'indique le budget prévisionnel 2018, joint en annexe.

	BUDGET PREVISIONNEL 2018	REALISE N-1	REALISE N-2
Budget	857 200 €	967 000 €	915 031 €
Charges de personnel/budget global	58 600 €	60 000 €	74 498 €
% de participation de BM/Budget global	4	3	3
% de participation des autres financeurs/Budget global :			
- DRJSCS	20	19	19
- Région Aquitaine	22	6	5
- Ville de Bordeaux	6	5	5
- Conseil Départemental	2	2	0
- Europe	22	20	3

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 Mai 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la commission d'examen des subventions du 25 Octobre 2017,

**VU** le dossier de demande de subvention en date du 4 Juillet 2017 et le budget prévisionnel 2018 de l'association,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement le CIJA pour faire connaître et promouvoir les actions de Bordeaux Métropole et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 32 000 euros TTC au CIJA au titre de l'année 2018 ;

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, au chapitre 65 – article 6574 – fonction 0220 – CRB AAA-05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>20 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>20 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Franck RAYNAL</p>
---	---